



DEMANDE D'ADHESION

M./Mme/Mlle* Nom : Prénom :

*rayer les mentions inutiles

Adresse sur le Bassin d'Arcachon :
.....

Tél mobile : Tél fixe :
Adresse Mail :

Licence FFG (obligatoire) - N° : INDEX..... (classement obligatoire)

Carte Verte - année :

Club de licence :

Je certifie être à jour de ma visite médicale annuelle obligatoire (voir site FFGolf : se licencier, gestion du certificat médical) .

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur ci-joint (consultables sur notre site www.gnb33.com) et demande vouloir adhérer à l'association GNB.

Votre demande sera présentée au bureau, et une réponse vous sera donnée en fonction des places disponibles dans notre association.

Nom, Prénom du parrain :

Fait à le :

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions d'adhésion à l'association
Signature

L'adhérent donne son accord pour la publication de photos sur le site GNB

Les élus du Comité de Direction et les membres du Bureau sont bénévoles. Ils ne peuvent être tenus pour responsables des incidents ou accidents pouvant survenir lors des rencontres organisées par l'Association.

☐ La demande d'adhésion est à envoyer par mail à : golfeur.nord.bassin@gmail.com

Pour tout renseignement contacter Hélène au 0612018117

GNB Golfeurs du Nord Bassin
56 bd Gambetta – 33510 ANDERNOS LES BAINS
Site internet : www.gnb33.com mail : golfeur.nord.bassin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR Golfeurs du Nord Bassin

Approuvé par le Comité de Direction, le 28 janvier 2026

De l'organisation des réunions du Comité de Direction :

Le comité de direction est au moins composé :

- Des membres du bureau (président, secrétaire, trésorier, adjoints et consultants),
- D'un webmaster chargé d'organiser la vie du site de l'association.

Les réunions du Comité de Direction ont lieu mensuellement sur convocation.

De l'organisation du calendrier :

Les rencontres sont organisées toute l'année.

Le bureau a charge d'établir un calendrier annuel et de le proposer à la première réunion suivant l'Assemblée Générale.

De l'organisation des rencontres :

La participation aux rencontres est ouverte à tous les adhérents membres actifs à jour :

- de leur cotisation annuelle à l'association,
- de leur licence FFG
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

Le non-respect de ces obligations engage la responsabilité de l'adhérent.

Pour assurer une équité sportive, chaque adhérent doit informer le secrétaire de l'évolution de son index.

Tout manquement aux règles de golf, à l'étiquette, au règlement du club d'accueil ou à celui de l'association feront l'objet d'une mise en garde. Dans le cas de récidive et après délibération du bureau, l'exclusion de l'adhérent pourra être effective.

Pour chaque rencontre, l'organisation est confiée aux membres du Comité de Direction.

Le nombre de participants peut être limité en fonction des conditions météorologiques défavorables, de la structure d'accueil limitée, de l'incapacité d'utiliser les voiturettes...

Les premiers joueurs inscrits seront retenus. Les suivants seront sur la liste d'attente et intégrés en fonction des désistements.

Les heures de départ sont fixées par le club qui reçoit.

Les organisateurs attachent une attention particulière à la qualité des parcours, de la restauration et de l'accueil.

Le coût global : green-fee + repas est fixé par le comité de Direction à chaque assemblée générale.

Tout repas non annulé 72 heures avant la date de la compétition, sauf cas de force majeure, sera à la charge de l'adhérent.

En cas de transport organisé en commun par minibus et de désistement moins de 48 h avant le départ, la participation financière sera due à l'association.

La remise des prix se déroule pendant le repas. Il faut être présent pour bénéficier de sa récompense.

De l'adhésion

La cotisation à l'association est fixée lors de l'assemblée générale pour l'année suivante. Pour le renouvellement des adhésions, le comité de Direction sollicite systématiquement chaque membre avant la fin de l'année en cours ou lors de l'Assemblée Générale

Les nouvelles demandes d'adhésion :

Elles se font par l'intermédiaire du document « demande d'adhésion » présent sur le site.

Les nouvelles adhésions doivent être parrainées et soumises à l'approbation des membres du bureau qui en limite le nombre. Consécutivement à sa demande d'adhésion, le demandeur doit participer à une rencontre, associé à un membre du bureau avant validation définitive.